

2 Politique

Activités du VPR

Maganga Moussavou fait Docteur Honoris Causa

J-C.A

Libreville/Gabon

Cette distinction lui a été décernée par l'École de Commerce de Lyon, pour récompenser son engagement en faveur du développement du Gabon. Le vice-président de la République (VPR) s'est également entretenu avec des hommes d'affaires français qu'il a invités à investir dans notre pays.

LE vice-président de la République (VPR), Pierre-Claver Maganga Moussavou, vient de séjourner dans l'Hexagone, à l'invitation de l'École de Commerce de Lyon qui lui a décerné la distinction de Docteur Honoris Causa. L'amphithéâtre dudit établissement a servi de cadre à cette cérémonie.

Le président de l'école a dit toute sa joie de pouvoir décerner cette distinction à un "grand homme", un économiste et un leader politique "qui a marqué de manière significative la vie politique gabonaise de ces trente dernières années". Mais qui s'est également engagé en faveur du développement de son pays et de son rayonnement international.

Très honoré par cette marque de reconnaissance, Pierre-Claver Maganga Moussavou a, au préalable, tenu à exprimer sa gratitude et sa reconnaissance au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et à l'École de Commerce de Lyon pour "l'inestimable marque de confiance et de considération" qui lui ont été faites. De même, il a loué la qualité des enseignements de cette école, lesquels font sa répu-



Le VPR échangeant avec un homme d'affaires français.



Une vue de l'assistance lors de la cérémonie.



La photo de famille au terme de la cérémonie.

tation à travers le monde. Le VPR a profité de l'occasion pour inviter la France à se servir de son réseau d'influence et à poursuivre ses investissements en Afrique, sans créer des barrières. Cette coopération doit consister à faciliter les échanges et à inventer des solutions. Pour Maganga

Moussavou, il s'agit d'un challenge dans lequel le Gabon s'est lancé, afin de rattraper son retard et impulser son développement. A souligner que son parrain dans le cadre de cette distinction est Michel Roussin, un ancien ministre français. Par le passé, l'École de Commerce de Lyon avait distin-

gué l'actuel chef de l'État français, Emmanuel Macron et l'ancien ministre français des Affaires étrangères, Hervé de Charrette.

Créé en 1948, le titre Docteur Honoris causa est l'une des plus prestigieuses distinctions décernées par les universités et grandes Écoles françaises pour ho-

norer des personnalités de nationalités étrangères, en raison des services éminents rendus à la science, aux lettres ou aux arts, à la France et à l'universalité. La distinction permet de reconnaître publiquement le mérite exceptionnel, les succès de l'œuvre sociale, culturelle, scientifique, ar-

tistique ou humanitaire de certaines personnes et contribuer ainsi à propager sa renommée.

Profitant de sa présence en France, le VPR a eu de nombreux entretiens avec des investisseurs et autres hommes d'affaires à qui il a vanté la destination Gabon et ses potentialités. C'est ainsi qu'il a convié ses interlocuteurs à investir au Gabon, un pays où la France dispose de relais considérables. Enfin, il a attiré leur attention sur les efforts que consent notre pays en matière de protection de l'environnement et qui mériteraient, selon lui, des compensations financières, comme un allègement de sa dette vis-à-vis de la France, par exemple, afin de lui permettre de relancer ses investissements et améliorer le niveau de vie de ses populations qui en ont bien besoin.

Enfin, le VPR a reçu une autre distinction, celle de la médaille de la ville de Lyon des mains de Florence Darbon, adjoint au maire en charge de la Culture et du Patrimoine.

Miroir du Gouvernement

La peur a-t-elle changé de camp ?

LONGTEMPS demeurée la vache laitière d'un système d'enrichissement illicite pour une poignée de compatriotes, la passation des marchés brille désormais par une certaine orthodoxie de gestion. Et c'est peu dire ! Que s'est-il bien passé pour que les mentalités se mettent brusquement à changer ? Là-dessus, deux thèses semblent tenir la route. D'abord, les caisses de l'État, du fait de la crise économique, connaissent des difficultés. Ensuite l'opération Mamba est passée par là. Ce ne serait pas faux de considérer que faute d'argent, du moins suffisant, la chasse au patron de la haute administration, qu'avaient pris l'habitude de mener les Mamadou, Sissoko et autres personnages sulfureux venus d'ailleurs, en tant qu'opérateurs économiques multi-cartes a pris du plomb dans l'aile. Les Gabonais ont encore en mé-

moire la longue liste de ces étrangers, généralement arrivés en culotte - pour emprunter l'expression d'un compatriote bien connu - qui roulaient carrosse après avoir fait fortune dans le BTP, sans en réalité y posséder une quelconque expertise. En ont pâti, nos routes, ponts et bâtiments. Résultats des courses, routes défoncées, immeubles inachevés, souvent inexistantes, etc. Tout cela, sous le contrôle d'une pègre nationale dont certains rejets croupissent aujourd'hui en prison, tandis que d'autres en "liberté" craignent à tout moment que «le vent passe». Développant par la même occasion, un phénomène qui a lui également disparu de la circulation, la «Feynmania»...économique. Revenons à l'essentiel.

Dire que Mamba, du nom de l'opération mains propres qui traque tous les auteurs des détournements et autres malversa-

tions financières ayant fortement participé à ruiner l'économie du pays, a considérablement freiné la spirale. Comme certains peuvent le constater, les procès Mamba ont débuté depuis quelque temps. Avec leur lot de révélations, témoignages accablants et retournements de vestes. Il se dit même que l'étau se resserre sur l'un des prévenus. Car, des chiffres de montants mirobolants font surface. Ce que rapportent si bien nos reporters surplace.

Les zéloteurs ou autres détracteurs de ladite opération peuvent toujours blablater. Mais, la vérité est implacable. Mamba, par l'arrestation de certains hauts cadres de l'administration publique et anciens ministres, a marqué la ferme volonté des pouvoirs publics d'en finir avec cette "pandémie". C'est vrai que la plupart des "criminels économiques sont au frigo à Gros-Bouquet, mais les Ga-

bonais attendent que ceux qui ont réussi à passer entre les mailles du filet soient vite rattrapés. Le reptile aide à plus de transparence aujourd'hui dans l'attribution des marchés. Pourvu seulement que cela dure...

C'est vrai, le fait d'avoir réformé le Code des marchés publics y a également été pour beaucoup, mais l'ombre de Mamba a bien plané dans les esprits au moment de prendre cette décision importante. D'ailleurs, dans cette optique, la clarté semble désormais au rendez-vous. Si l'on s'en tient aux conditions d'attribution des marchés définies par la direction générale du Budget et des Finances publiques lors du dépouillement des dossiers soumis à la Commission d'évaluation des offres relatives à la réhabilitation des écoles primaires laïques sur l'ensemble du territoire national. Hier, le célèbre billet Makaya, nous apprenait qu'à part les 10%

des marchés attribués compte tenu du caractère urgent des travaux, les 90 % autres le seront par la voie définie par les textes. Pour lui, la nouvelle ère marque celle de la fin des habitués des petites combines entre copains-copains. «Les entrepreneurs (véreux !) seront désormais soumis à trois tamis d'évaluation des offres ! », insiste-t-il. C'est dire qu'il s'est voulu catégorique, «qu'on peut échapper à une ou deux commissions, mais pas à une troisième».

Au final, au regard de tous les mécanismes pris pour assainir l'attribution des marchés, et surtout l'œuvre «salvatrice» de Mamba, tout est presque sur la table pour dire qu'une première bataille dans la lutte contre l'enrichissement illicite, dans son versant attribution des marchés, a été, jusqu'à preuve du contraire, remportée. La peur a sans nul doute changé de camp.